

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DES VOTES
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2014**

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT-SIX NOVEMBRE A DIX-NEUF HEURES ZERO MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PETIT-QUEVILLY S'EST REUNI EN MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR FREDERIC SANCHEZ, MAIRE.

Etaient présents :

Frédéric SANCHEZ, Charlotte GOUJON, Mikaela DELAMARE, Martial OBIN, Françoise DUQUENNE, Jean-Louis DE GIOVANNI, Victoire OKOUYA, Gérard BABIN, Amani HANNACHI, Bruno NOUALI, Muriel TOSCANI, Manuel PINEU NOGUEIRA, Annick ROYOU, Pascal RIGAUD, Claude SELLINCOURT, Olivier LEFEVRE, Scarlett LACAILLE, Catherine DEVIC, Jean-François HAZARD, Paul LHEUREUX, Patricia PORCHÉ, Idrissa SOUMARÉ, Carole SERDOBBEL, Antoine CRESPO, Jacques GAILLARD, Claire JEANNIN, Claude FROUIN, Eliane DENIS, Pierre KERZERHO, France COLLAS

TRENTE CINQ CONSEILLERS (sur 35, en exercice et régulièrement convoqués) étant présents, le Conseil peut légalement se réunir et délibérer.

Etaient excusés :

André DELESTRE donne pouvoir à Patricia PORCHÉ, Tiphaine BERTHELOT donne pouvoir à Jean-François HAZARD, Philippe DUPRAY donne pouvoir à Françoise DUQUENNE, Ibrahim MABROUK donne pouvoir à Idrissa SOUMARÉ, Maryvonne SINOQUET donne pouvoir à Paul LHEUREUX

Monsieur Idrissa SOUMARÉ, assisté de Monsieur Gautier POUPON, Directeur Général des services de la Mairie, est nommé SECRETAIRE DE SEANCE.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2014

Délibération	IDENTITE DE LA DELIBERATION	Nature du Vote	Décision
2014/192	FISCALITE DE L'AMENAGEMENT - TAXE COMMUNALE D'AMENAGEMENT - MAINTIEN DU TAUX	Pour : 29 Contre : 6 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à DIX NEUF HEURES QUINZE MINUTES

LE MAIRE,

Pour le Maire
 (A) Maire Délégué

 Philippe DUPRAY